

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 7 février 2025

Délibération n°04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 février à quinze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 24 janvier 2025.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Gérard DESAPHY, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Xavier BONNEFONT,

Mesdames Martine PINVILLE, Célia HELION, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membre absent ou excusé : messieurs Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Philippe BOUTY,

Mesdames Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Martine PINVILLE.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	9
Votants	11

Objet : Partenariat Pôle Image Magelis – Cnam Enjmin dans le cadre de la résidence XR-CREATIVE

Depuis 2023, MAGELIS et le CNAM-ENJMIN se sont associés pour proposer une résidence dédiée à la création immersive, XR CREATIVE.

MAGELIS et le CNAM-ENJMIN partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière de la création numérique et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation de projets innovants.

Dans ce cadre, MAGELIS et le CNAM-ENJMIN proposent la 4^{ème} saison de la résidence d'auteurs dans le champ de la création numérique dans les locaux du CNAM-ENJMIN, qui vise à faire émerger des projets narratifs innovants, s'appuyant sur les technologies immersives et interactives.

La résidence est ouverte à tous les auteurs de projets en langue française pour leur permettre de finaliser leur scénario et d'affiner leurs intentions créatives. Il s'agit d'approfondir un projet déjà structuré autour d'une idée forte et d'un scénario existant et d'affiner son univers graphique, sonore et interactif.

4 auteurs seront accueillis pour une résidence de 3 semaines du 7 au 25 juillet 2025.

Durant leur résidence, les auteurs auront l'occasion de rencontrer plusieurs professionnels de la filière image d'Angoulême. Ils bénéficieront de l'assistance d'étudiants volontaires du Cnam-Enjmin : artistes visuels, artistes son, game designers, programmeurs et/ou ergonomes.

En mars 2026, les auteurs seront invités à participer à IMMERSITY qui se déroule à Angoulême, où ils auront l'opportunité de présenter leur pitch à des producteurs.

Les projets seront sélectionnés par un jury composé de 5 experts qualifiés : Axel Buendia du Cnam-Enjmin, Frédéric Cros de Magelis, Mathieu Gayet de XR-Must / Immersity et François Serre de Courant3D et un professionnel de la filière en cours de recrutement.

Le calendrier des différentes échéances s'établit comme suit :

- Période de dépôt des candidatures : jusqu'au 28 février 2025
- Jury de sélection et communication auprès des lauréats : fin mars 2025 pendant Immersity
- Promotion : juillet 2025
- Pitches Immersity : mars 2026

Une bourse de 3 000 € par projet sera versée aux auteurs par MAGELIS. Une convention sera établie avec chaque auteur sélectionné précisant le soutien financier de Magelis et sera présentée lors d'un prochain comité syndical.

Dans le cadre de la résidence, MAGELIS prendra en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement et autres frais divers pour les auteurs sélectionnés ainsi que les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les membres du jury et les intervenants invités.

Une convention de partenariat établie entre le POLE IMAGE MAGELIS, le CNAM et le CNAM-ENJMIN précise les engagements réciproques au titre de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2025 ;
- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement) par le Pôle Image Magelis des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des auteurs, des membres du jury et intervenants invités au titre de l'édition 2025 de la résidence XR-CRÉATIVE ;
- autorisent Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 17 Fév. 2025
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 17 Fév. 2025
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 17 Février 2025

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN

